



Non respect d'un bail de location: me voila a la rue !

Par **Royksoppfolies_old**, le **02/11/2007** à **17:25**

Je suis signataire d'un bail de location pour un T1bis sur Bordeaux, dont je devais prendre possession le mercredi 31 Octobre 2007; toutefois, mon agence BP Immo m'a appelé une semaine avant l'entrée dans les lieux pour me dire que le locataire ne partirait pas de l'appartement pour cause de retard dans son attribution d'une HLM. Me voila donc à la rue, à vivre chez des amis alors meme que mes etudes en Sciences politiques deviennent de plus en plus pesantes et exigeantes. Je sais que la procedure d'expulsion ne peut etre engagée pour cause de trêve hivernale, pourtant je demeure sans logement jusqu'à fin décembre. Quels sont mes droits ? L'agence me doit-elle diverses indemnités, bien qu'elle m'ait déjà remboursé tous mes frais et tenté de reloger dans le peu d'appartement qu'il lui restait dans son catalogue ? sont-ils dans le devoir de m'héberger tant que je ne retrouve pas un autre appartement ? je ne sais plus quoi faire, d'autant plus que l'offre d'appartement désormais surbordeaux est quasi nulle. rnMerci,